



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agence italienne pour le commerce extérieur
Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie

Bureau d'Alger

OBJET : AVIS DE LANCEMENT DE PROCEDURE D'ATTRIBUTION DIRECTE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE LA DUREE DE 12 MOIS POUR LA FOURNITURE D'ARTICLES, MATERIELS ET CONSOMMABLES A USAGE DE BUREAU, EN FAVEUR DE L'ICE AGENCE BUREAU D'ALGER

DESCRIPTION DE L'ENTITE CONTRACTANTE

L'ICE-Agence pour la promotion à l'étranger et l'internationalisation des entreprises italiennes est l'organisme à travers lequel le Gouvernement italien favorise la consolidation et le développement économique et commercial des entreprises sur les marchés extérieurs. L'ICE mène des activités d'information, d'assistance, de consultation, de promotion et de formation aux petites et moyennes entreprises italiennes.

DESCRIPTION DE L'OBJET DE L'AVIS

Le Bureau d'Alger de l'ICE Agence lance une procédure d'attribution directe pour la passation d'un contrat de la durée de 12 mois avec un opérateur économique basé en Algérie pour le service de fournitures d'articles et de fournitures de bureau. Le but du présent avis est de recevoir des offres afin d'encourager la participation du plus grand nombre d'opérateurs économiques potentiellement intéressés.

L'ICE Agence, Bureau d'Alger, se réserve le droit de ne pas procéder à l'attribution du service objet du présent avis, si les offres reçues ne sont pas jugées appropriées.

DESCRIPTION DU SERVICE

Le service objet du contrat consiste en la fourniture d'articles, matériels et produits consommables pour les équipements électroniques du bureau, **dont à la liste en annexe.**

Les fournitures décrites ci-dessus feront l'objet d'un « Bon de commande » du Directeur de l'ICE Agence Bureau d'Alger, toutes les fois où la nécessité d'achat se présentera.

PROCEDURE DE SELECTION DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE POUR L'ATTRIBUTION DU SERVICE ET CRITERE D'ATTRIBUTION

Le contrat sera stipulé par négociation directe à effectuer conformément à l'art. 7 comma 2 lett. a) du DM 192/2017.

Pour l'évaluation des offres présentées à la suite de cet avis, l'on procédera en utilisant le **critère des prix les plus bas** du listing des fournitures de bureau qui seront proposées.

BUDGET PREVU POUR L'ATTRIBUTION DIRECTE

Le plafond maximum de dépenses pouvant être encourues par l'ICE Agence d'Alger durant l'année de validité du contrat est de € 2.000 (euros deux mille/00), hors TVA, dans le cadre des activités institutionnelles et/ou promotionnelles du bureau.

L'ICE Agence, Bureau d'Alger, n'est toutefois pas obligée de garantir ce montant, étant donné que les fournitures, objet du présent avis, qui seront commandées par l'ICE, sont conditionnées par des facteurs qui en empêchent une quantification préalable précise.

Aucune compensation ne sera donc prévue si le montant annuel des dépenses devait être différent de celui indiqué.

PERIODE DE VALIDITE DU CONTRAT

Le contrat aura une validité d'une année (12 mois), à partir de la date de la signature du contrat même. A la date d'expiration, ses effets cesseront automatiquement, sans aucune notification entre les parties, sans reconduction tacite.

La durée du contrat en cours d'exécution pourra être modifiée pour le temps strictement nécessaire à la conclusion des procédures nécessaires à l'identification du nouveau contractant conformément à l'art.106, paragraphe 11 du Code. Dans ce cas, le contractant est tenu de fournir les prestations de fournitures objet du contrat aux mêmes – ou plus avantageux - prix.

CONDITIONS REQUISES POUR LA PRESENTATION D'UNE OFFRE

Les opérateurs économiques intéressés à présenter une offre doivent s'engager à :

- répondre aux demandes de l'ICE Agence dans les plus brefs délais, en tenant compte de la nature de chaque demande et du temps nécessaire pour y répondre ;
- respecter les délais de livraison convenus.

PAIEMENTS ET PENALITES

Le paiement des fournitures fournies pendant la période de validité du contrat sera effectué sur présentation d'une facture – indiquant le numéro du bon de commande, le CIG (code d'identification de l'appel d'offres), l'intitulé de l'initiative (dans le cas d'une initiative promotionnelle) – à adresser à : ICE – Agence italienne pour le commerce extérieur – Section pour la promotion des échanges de l'ambassade d'Italie – 13, Rue des Palmiers, Jardin des Pins, El Biar, Alger.

L'ICE Agence effectuera le paiement dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture après vérification de l'exécution régulière de la fourniture.

Il est spécifié que, dans le cas de non-respect des conditions demandées et indiquées dans le présent avis, l'ICE Agence se réserve le droit d'appliquer une pénalité, dans une mesure à déterminer en fonction de la gravité de l'événement survenu et dans tous les cas jusqu'à 3% du montant relatif à la fourniture fournie de manière différente.

CONDITIONS D'EXCLUSION

Les opérateurs économiques qui se trouvent dans les conditions suivantes qui constituent des motifs d'exclusion ne peuvent pas exprimer leur intérêt :
condamnation avec sentence définitive en raison des dispositions contenues dans la législation algérienne et italienne pour l'une des causes suivantes :

- a) participation à une organisation criminelle
- b) corruption
- c) fraude
- d) blanchiment d'argent et activités criminelles
- e) travail d'enfants mineurs et autres formes de traite d'êtres humains
- f) si l'opérateur n'a pas respecté les obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale et si cela a été établi par une décision de justice ou administrative ayant effet définitif et contraignant sur la base de la législation algérienne et italienne.

MODALITES ET DELAIS DE PRESENTATION DES OFFRES

La présente communication restera publiée sur le site internet de ce Bureau www.ice.it/it/mercati/algeria pendant 15 jours à compter du jour qui suit la date de publication.

Sous peine d'exclusion, les offres – établies selon le modèle reporté ci-dessous (Annexe A), comportant le listing détaillé des prix des fournitures de bureau et en tenant compte des indications contenues dans cet avis – doivent parvenir à l'ICE Agence Bureau d'Alger par email algeri@ice.it avant 18.00 le 30 Juin 2021, en joignant également :

- la copie d'une pièce d'identité du signataire de l'offre
- la copie du registre du commerce.

Ne seront pas retenues comme valides les offres qui :

- seront parvenues après le délai maximal établi ou présentées sous une forme autre que celle indiquée ci-dessus ;
- seront conditionnées ou n'acceptant pas clairement les conditions requises, qui créent des malentendus sur la volonté du contactant de respecter pleinement les conditions susmentionnées ou sur l'indication du coût ;
- ne contiennent pas un ou plusieurs éléments requis dans le présent avis ;
- ne seront pas admises les offres dont le prix est à la hausse ni les offres multiples.
Chaque concurrent doit participer en présentant une seule offre.

CODE DE DISCIPLINE ET DE CONDUITE DE L'ICE AGENCE

Dans les contrats individuels à conclure et dans la procédure d'attribution de marché, les parties contractuelles impliquées, à savoir l'ICE Agence et le partenaire contractuel, sont tenues d'agir conformément au code de discipline et de conduite de l'Agence. Le code de discipline et de conduite de l'ICE prévoit que tant les employés de l'ICE que ses partenaires contractuels doivent se conformer aux principes suivants de : exactitude, loyauté, impartialité, sincérité, ainsi que le respect des principes d'intégrité, de correction, d'honnêteté, de proportionnalité, d'objectivité, de transparence, d'équité, de bon sens.

De plus, l'effectuation et l'acceptation de dons, cadeaux et autres avantages sont interdites. En particulier, il est interdit aux partenaires contractuels qui entretiennent des relations commerciales avec l'ICE Agence de faire des dons en argent et/ou cadeaux et autres avantages aux employés de l'ICE Agence. Dans le même temps il est strictement interdit à l'employé de l'ICE d'accepter de tels dons et autres avantages. En cas de violation de ces obligations, l'ICE Agence est en droit de résilier automatiquement le contrat et d'imposer les mesures disciplinaires y afférentes à l'encontre de ses employés concernés. Le code de discipline et de conduite est disponible à la page internet www.ice.it dans la rubrique "Amministrazione trasparente" – "Atti generali" également dans la version anglaise ("Code of conduct") et les partenaires contractuels de l'ICE sont tenus d'en prendre connaissance.

OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITE

La société avec laquelle le contrat sera conclu est tenue de garder confidentielles les données et les informations en sa possession et de ne pas les divulguer et utiliser de quelque manière que ce soit à des fins autres que celles nécessaires à l'exécution du présent contrat. En particulier, il convient de noter que toutes les obligations de confidentialité seront respectées même en cas de rupture de la relation existante avec l'ICE Agence. Le contractant est responsable du respect exact des obligations de confidentialité susmentionnées de la part de ses employés et consultants. En cas de non-respect des obligations de confidentialité, l'ICE Agence a le droit de résilier de plein droit le présent contrat, étant entendu que le contractant sera tenu de payer une indemnité pour tous les dommages pouvant survenir à l'ICE Agence.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées seront traitées, conformément au décret D. Lgs. du 30 juin 2003, n. 196, et du Règlement Européen n. 679/2016, exclusivement dans le cadre de la procédure visée dans le présent avis.

Il convient de noter que cet avis doit être compris exclusivement comme une invitation à soumettre une offre dans le cadre de la procédure en question et n'entraîne donc aucune obligation de la part de l'ICE Agence envers les parties intéressées, et aucune offre ne pourra en aucun cas donner lieu à des droits ou titres préférentiels aux fins de l'attribution de tâches par l'Agence ICE.

RESPONSABLE DE LA PROCEDURE

Le Responsable unique de la procédure est le Dr Gabriele Barone, Directeur du Bureau ICE Agence d'Alger. Les coordonnées du Bureau sont les suivantes:

ICE – Agence italienne pour le commerce extérieur – Section pour la promotion des échanges de l'Ambassade d'Italie, 13, Rue des Palmiers – Jardin des Pins, El Biar, 16030 Alger – Tél : 00213/23050812. Toutes éventuelles demandes d'éclaircissements et/ou informations devront être adressées par écrit à l'adresse e-mail : algeri@ice.it.



FAC-SIMILE DE L'OFFRE (à rédiger sur papier en-tête de l'entreprise en la retournant par email à algeri@ice.it

Le/la soussigné/e _____
né/e à _____, le _____
résidant à _____ code postal _____
adresse : _____ n. _____

Propriétaire ou Représentant légal (cocher la définition appropriée)

de la société _____
dont le siège social est à _____ code postal _____,
Numéro d'Identification Fiscal (NIF) _____

dans le cadre de l'AVIS DE LANCEMENT DE PROCEDURE D'ATTRIBUTION DIRECTE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE LA DUREE D'UNE ANNEE POUR LE SERVICE DE FOURNITURE D'ARTICLES ET MATERIELS DE BUREAU, EN FAVEUR DE L'ICE AGENCE DU BUREAU, publié sur le site de l'ICE Agence, présente **en annexe sa meilleure offre en proposant une liste détaillée des produits ainsi que des prix y afférents.**

Le/la soussigné/e déclare avoir connaissance de ce qui est indiqué et prévu dans l'Avis de lancement de la procédure d'attribution directe et approuver son contenu sans condition. Il est également expressément conscient que l'avis n'implique aucune obligation de la part de l'ICE Agence envers les parties intéressées, et aucune offre ne peut en aucun cas donner lieu à des droits ou titres préférentiels aux fins d'attribution de tâches par l'Agence ICE.

Le/la soussigné/e :

DECLARE

- l'absence de causes d'exclusion ;
- d'être apte et en possession de tous les conditions requises pour la stipulation de contrats avec les administrations publiques ;
- d'être en règle avec les obligations en matière de charges sociales vis-à-vis des personnels employés ;
- d'avoir effectué au moins deux services analogues durant les deux dernières années (joindre en annexe une brève description de ces services) ;
- d'avoir un contrat de couverture d'assurance en matière d'assistance sanitaire, assurances sociales, assurances sur les accidents de travail ;
- d'avoir un chiffre d'affaires de Dinars Algériens
- d'être inscrit au Registre des Fournisseurs du Bureau ICE d'Alger pour les catégories suivantes :

DEMANDE

d'être admis à participer à la procédure pour le recensement des opérateurs économiques pour la fourniture d'articles et matériels de bureau pour le compte du Bureau ICE d'Alger pour la période d'une année.

Il reste entendu que cette demande n'ouvre droit à aucune obligation de la part de l'ICE Agence Bureau d'Alger de m'inviter à la procédure de sélection pour la fourniture objet de cette manifestation d'intérêt.

Comme demandé, le/la soussigné/e joint à la présente offre :

- la copie de sa pièce d'identité en cours de validité
- la copie de son Registre de commerce.

Lieu et date : _____ Signature et cachet de l'entreprise _____

LISTE FOURNITURES DE BUREAU

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX H.T. D.A.
Stylo bic	Boîte de 50	
Surligneur fluorescent	Boîte de 20	
Rame papier A4	50 rames	
Enveloppes format 220/110 mm	Paquet de 500	
Enveloppe format 230/160 mm	Paquet de 500	
Enveloppe format 320/230 mm	Paquet de 2500	
Enveloppe format 360/280 mm	Paquet de 250	
Sous-chemises 80G	Paquet de 500	
Chemises dossier	Paquet de 200	
Crayon noir	Boîte de 10	
Rouleau de scotch	Paquet de 10 rouleaux	
Effaceur	Boîte de 10	
Boîte de trombones 50 gr inoxyable	10	
Boîte d'agrafes	10	
Classeur pour dossier	Paquet de 10	
Feutre	Boîte de 10	
Toner pour imprimante Kyocera Ecosys FS-1120MFP	1	
Toner pour imprimante Laser Canon MF 231	1	
Toner pour imprimante Canon C3125i	1	
Toner pour imprimante multifonction Panasonic	1	
Mémoires pour PC	1	
Paquet stickers	1	
Agrafeuse	1	